

H A U T E



Décision 635/2023
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Madame BERTHELOT Emma en tant que serveuse en restauration du 8 décembre 2023 au 4 janvier 2024,
 - Madame RÉAUD Valentine en tant que surveillante de baignade le 16 décembre 2023,
 - Monsieur PETIT Nicolas en tant que surveillant de baignade le 16 décembre 2023,
 - Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 16 au 17 décembre 2023,
 - Monsieur LADEGAILLERIE Davy en tant que surveillant de baignade du 16 au 17 décembre 2023,

un avenant au contrat de travail avec Monsieur CUILHÉ Lucas en vue de la modification de la durée du temps de travail.

Fait à Jonzac,
Le 11 DEC. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex